

---

ORIGINE : **Direction Support**  
DATE : **12/03/2026**  
DESTINATAIRES : **Ensemble des clients**  
COPIE : **Toutes les directions**  
OBJET : **Mise en place du paiement par TPE**

---

Chers clients,

Nous vous informons qu'à compter du 1er mars 2026, des Terminaux de Paiement Électronique (TPE) ont été mis en place pour le règlement des factures et redevances relatives aux différents services offerts par les zones de TMZ et ses filiales.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de la généralisation des paiements électroniques, avec pour objectif à terme de réduire puis d'éliminer progressivement les paiements en espèces.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous encourageons à privilégier ce mode de paiement simple, rapide et sécurisé.

**Ahmed BENNIS**  
**Directeur Général**

